

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>en date du 21 novembre 2014 à 18h30</b></p>
--

Etaient présent :

Gustave BOSQ; Michel NORBERT; Christophe MATHERON; Céline CONTANS; Olivier BERGERETTI; Rémi ALLEC; Sébastien MARTIN; Yves SEARD; Daniel ROSSIGNOL; Alain PIECQ.

Absente excusée : Monique GELLENS procuration à Gustave BOSQ.

Secrétaire de séance : Christophe MATHERON

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du CR du 23 octobre 2014.

Délibération affaire BOLGERT

Délibération recours RTE

Délibération déclassement terrains communaux (Echange Séard-Commune)

Délibération célébration mariage Isabelle MATHERON et Emmanuel TEIXEIRA

Périmètre captage Pré Chanaz

Vérifications obligatoires

Questions diverses

#### **I. Approbation du CR du 23-10-2014.**

Céline CONSTANS fait remarquer qu'elle a rencontré Joël BONNAFOUX pour des informations au sujet du recours envers RTE et non au sujet de la délibération.

Le CR est voté à l'unanimité.

#### **II. DELIBERATION AFFAIRE BOLGERT.**

Les 3 propositions successives faites par M. BOLGERT et les 2 contre propositions faites par la commune sont présentées aux conseillers municipaux. L'avocat de la commune dans cette affaire ainsi que M. BARNERON – cabinet BEAUR- ont conseillé à la commune d'accepter la négociation. L'issue de la procédure ayant une forte probabilité d'être défavorable à la commune. Pour information, M. Le MAIRE précise que la poursuite de la procédure si nous la perdons coûterait entre 25 000€ et 30000€ alors qu'à l'amiable le coût tombe entre 4000€ à 5000€.

Gustave BOSQ précise qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération mais qu'un arrêté du maire est suffisant.

Après débat au sein du conseil, la dernière proposition de M. BOLGERT est acceptée et l'arrêté de lancement de la modification du PLU sera pris en conséquence.

Alain PIECQ précise que si on en est arrivé là c'est uniquement à cause de l'égoïsme de M. BOLGERT qui ne souhaite pas de maisons dans la proximité de son habitation.

Olivier BERGERETTI lui répond que si M. BOLGERT avait été plus écouté en amont des solutions auraient pu être trouvées.

M. le Maire précise que l'on accepte la proposition de M. BOLGERT par nécessité et que la marge de manœuvre pour la commune était très réduite.

### **III. DELIBERATION RECOURS RTE :**

M. le MAIRE précise sa position sur le fait de partir en recours avec l'association AHD : En tant que Maire, il ne souhaite pas engager la commune financièrement et moralement en recours.

Après débat et tour de table du conseil, nous passons au vote :

Contre : 0. Abstention : 2 (Gustave BOSQ et Monique GELLENS); Pour : 9.

### **IV. DELIBERATION DU DECLASSEMENT DE TERRAINS COMMUNAUX :**

En vu de l'échange de terrains entre Séard Yves et la Commune il est nécessaire de prendre une délibération de déclassement de terrains communaux.

Vote : Contre : 0; Abstention : 1 (Yves SEARD) ; Pour : 10.

### **V. DELIBERATION CELEBRATION MARIAGE Isabelle MATHERON et Emmanuel TEIXEIRA.**

A l'unanimité est prise la délibération pour demander au Procureur la possibilité de célébrer le mariage à l'extérieur des bâtiments de la mairie.

### **VI. PERIMETRE CAPTAGE Pré-Chanaz.**

M. Le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire d'un courrier de l'ARS demandant d'accélérer la mise en conformité du captage de Pré-Chanaz. Rendez vous a été pris avec l'ARS le mardi 25 novembre 2014.

### **VII. VERIFICATIONS OBLIGATOIRES.**

M. le MAIRE rappelle l'obligation de faire des vérifications sur la conformité électrique de l'ensemble des bâtiments communaux.

Suite à la présentation du devis de Véritas (257€00), il est décidé de leur confier la vérification des bâtiments communaux.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

1. M. Yves SEARD soulève le problème de l'occupation d'une partie d'un terrain appartenant à l'indivision Séard par des infrastructures des réseaux communaux au hameau des Pins.

Les services de l'état seront contactés pour connaître la procédure à suivre.

2. Aiguilles de Chabrières.

M. le Maire informe le conseil que la commune de Réallon souhaite la position du conseil de Puy Saint Eusèbe quant aux projets d'aménagement des aiguilles de Chabrières.

Le conseil rappelle sa position contre le projet de via cordata ou ferrata dans ce site.

Pour l'aménagement du sentier, le conseil souhaite d'abord connaître les compensations (accès à de nouveaux pâturages) et quelle convention est susceptible d'être retenue dans le cadre de ce projet.

M. le Maire précise que dans tous les cas la commune de Puy Saint Eusèbe doit rester maître d'ouvrage pour les aménagements concernant les terrains lui appartenant.

3. M. le Maire rappelle que plusieurs travaux de réparations de réseaux ont été réalisés :

- Eau Pluviale chez M. PLOIX aux Michels (réseau cassé durant les travaux d'assainissement par l'entreprise d'ANGELO : 1998).
- Eau potable devant l'école.
- Une vanne AEP pour isoler les Marins sera prochainement mise en place au Nouveau Village.

4. Centrale Hydro-électrique :

Les travaux ont commencé.

5. Travaux du SYME :

L'extension du réseau électrique desservant des parcelles derrière la mairie est en cours.

M. le Maire a profité de ces travaux pour mettre en place le réseau Télécom dans cette même tranchée évitant une réouverture ultérieure. Participation de la commune a hauteur de 1 000 €.

6. Affaire LEYDET.

M. le Maire a été convoqué par la Gendarmerie de Savines la semaine précédente pour faire un point sur cette affaire.

7. Entretien des voiries communales.

Des travaux d'élagage en bordure de route ont été réalisés par Eric au nouveau village. Un riverain a fait part de son désaccord. M. le Maire rappelle que ces travaux sont réalisés sur le terrain communal et dans un but de sécurité.

#### 8. Erratum.

M. Tridon signale qu'une mauvaise compréhension de son courrier a été faite dans le CR du 22 juillet 2014 où il est écrit :

« Une réaction de la part de M. TRIDON sur le projet de centrale. Il rappelle qu'il n'était pas d'accord au départ du projet et qu'il proposait un autre tracé. Il estime que ses remarques faites à Jean Claude DOU à l'époque auraient dues être prises en compte dans l'enquête publique mais cela n'est pas possible puisqu'il ne s'est pas manifesté à ce moment là. »

M. TRIDON souhaitant apporter la modification suivante :

« J'ai proposé en 2011 une conception des ouvrages radicalement différente du projet en cours, ce qui aurait entraîné deux conséquences :

1/ augmentation du rendement économique de cet investissement de l'ordre de 40 %

2 /l'abandon du tracé kamikaze prévu pour la pose de la conduite forcée, au profit d'un passage plus aisé et plus sûr en rive droite »

#### 9. Maison DUVIN.

La hauteur hors tout prévue sur le permis de construire n'a pas été respectée. La DDT doit venir constater l'infraction.

#### 10. Monument des anciens combattants.

Le Maire informe le conseil que nous sommes l'une des rares communes ne participant pas aux commémorations du 11 novembre. Céline CONSTANS propose de mettre des fleurs et le drapeau pour commémorer cet événement à l'avenir. Acté.

#### 11. Maison AVIGNON détruite par le feu.

Un courrier sera envoyé à la famille AVIGNON Franck pour signaler que le site laissé en l'état après l'incendie se dégrade et devient dangereux.

La séance est levée à 22h00.